



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séances : M. CLAUDET

MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT  
-Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE -  
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. Mme DELEBARRE -  
MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN -  
M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM. MASSON -  
MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD -  
MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER -

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) -  
M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à  
M. BERTELOOT) - Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT  
- CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - CHEVIGNY - DELATTE -  
DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à  
Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-  
RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M. J.P GILLOT (Pouvoir à  
Mme POPARD) - M. MARCHAND - MARTIN - Melle MASLOUHI - Mme MASSU  
(Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA  
(Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NOWOTNY -  
NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) -  
ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES - Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'estimation financière prévisionnelle**

La Charte de l'environnement du Grand Dijon, votée le 24 juin 2004 a inscrit dans son programme d'actions la construction d'une Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie. Cette action est également inscrite dans le contrat d'agglomération (action I-A43).

Lors de la séance du 24 novembre 2005, le Conseil de Communauté a décidé de lancer un concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment situé au 33 rue Montmuzard à Dijon appartenant à la ville de Dijon et mis à disposition par bail emphytéotique.

Lors de la séance du 30 mars 2006, le Conseil de Communauté a désigné l'équipe dont le mandataire est Sylvain GIACOMAZZI, lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre.

Dédié à l'accueil du public autour d'expositions thématiques, de conférences, d'animations pédagogiques, le projet architectural articule une redéfinition complète des espaces actuels avec un bâtiment de type « passif » c'est-à-dire à faible consommation énergétique (descriptif du bâtiment en annexe).

Suite aux travaux d'études d'avant projet définitif, il convient de valider le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation qui sont de 1 021 000 € HT.

Ces travaux comprennent les lots V.R.D Aménagements extérieurs, Démolition Gros Oeuvre, Charpente métallique- verrière – couverture, Traitement de façades, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Mobilier, Plâtrerie - faux plafonds, Peinture - revêtements muraux, Revêtement de sols – faïence, Métallerie, Ascenseur, Electricité et Plomberie - chauffage – ventilation.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

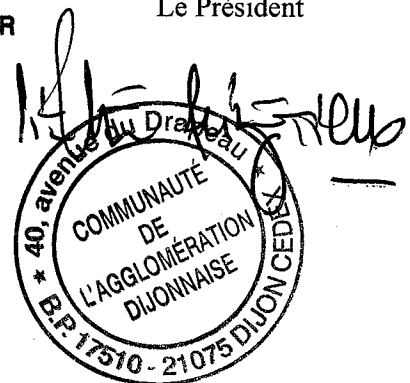
### DECIDE

- **De valider** l'Avant Projet Définitif ;
- **D'approuver** le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation ;
- **De dire** que le montant des différents travaux sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet aux exercices 2006-2007.

Pour extrait conforme,  
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



Publié le **30 JUIN 2006**  
Déposé en Préfecture le

## Note descriptive du bâtiment

Les performances énergétiques du bâtiment sont obtenues par une isolation extérieure renforcée et des ouvertures en triples vitrages. Une chaudière bois à granulés assure la production énergétique. Le confort d'été est assuré par une ventilation naturelle réalisée au moyen d'ouvrants gérés par des servomoteurs fonctionnant lorsque la température extérieure est inférieure à la température intérieure, permettant ainsi un rafraîchissement naturel du bâtiment les nuits d'été.

Une extension est effectuée sur la partie nord du bâtiment actuel afin d'accueillir les circulations verticales (ascenseur et escalier). L'ouverture principale du bâtiment est ouverte sur la rue et une rampe d'accès permet le cheminement des personnes à mobilité réduite. Un sas d'entrée permet de limiter les échanges thermiques avec l'extérieur. Une allée est créée à gauche du bâtiment afin de permettre les livraisons diverses vers le quai de déchargement technique situé à l'angle nord ouest du bâtiment. Un parking cycles couvert est situé le long de cette allée.

La façade sud donnant sur la rue est un mélange de bois huilé, d'enduits à la chaux et de vitres. Un escalier entre le premier et le deuxième étage est créé afin de permettre une circulation scénographique efficace. La façade ouest est ouverte de fenêtres protégées par une structure recevant une végétation grimpante qui permettra de filtrer le soleil en été et de laisser passer le maximum de lumière l'hiver. La façade nord est entièrement close mis à part une large surface vitrée au premier étage permettant d'éclairer la table de travail de l'espace de documentation. Là encore, c'est l'enduit qui prédomine, un bardage bois occupe l'angle nord ouest. La façade est quant à elle en bardage bois et aveugle. L'escalier existant est conservé mais recouvert par une structure métallique recevant de la végétation grimpante.

Le rez-de-chaussée est occupé par un vaste hall d'accueil et d'expositions totalement modulables ainsi que par un espace de documentation. Un plan de travail donne sur la seule ouverture du côté nord. Sanitaires et locaux divers occupent la partie ouest de ce rez-de-chaussée.

Le premier étage est entièrement dédié à la première salle d'exposition dont une partie peut être temporairement transformée en zone de conférence. Un escalier annexe suspendu à la façade sud permet de relier directement l'espace d'exposition au deuxième étage afin de pouvoir organiser un parcours scénographique aisé lorsque la salle de conférence est utilisée. Les cloisons mobiles permettent de clore les espaces à volonté. La salle de conférence peut être entièrement occultée afin d'y présenter des projections vidéos.

Entre le premier et deuxième étage, la dalle actuelle est percée d'une large trémie permettant à la lumière naturelle provenant de la création d'un shed vitré en toiture, de se diffuser dans le bâtiment. L'espace est ici modulable avec une salle d'atelier et un espace d'exposition. Un bureau de 33 m<sup>2</sup> permettra de recevoir les personnels de gestion de la maison.

La toiture accueille une verrière assurant un apport de lumière naturelle dans le bâtiment. Des lames motorisées situées sur la partie vitrée permettront de limiter les surchauffes tout en optimisant l'apport de lumière naturelle. La couverture est partagée entre une surface végétalisée et une couverture zinc.

VU pour être annexé à délibération

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR du Conseil du : 29.06.06

Déposé le :

DIJON, le : 5.07.06

- 5 JUIL. 2006

LE PRÉSIDENT,



*[Signature]*

